

**COMMUNE DE BÉGANNE**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

ID : 056-215600115-20220224-DELIB2022\_003-DE



**D2022-003**

**SEANCE DU 24 FEVRIER 2022**

Date de convocation :

18 février 2022

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents ayant donné un pouvoir : 3

Absents n'ayant pas donné de pouvoir : 0

Secrétaire de séance :

Emmanuelle LE BRUN

**POUVOIRS**

✓ Anthony de BOUARD à

Emmanuelle LE BRUN

✓ Fabienne DANIEL à Valérie LE COMTE

✓ Michel MOQUET à

Marie-Noëlle COUÉRON

**VOTES**

Pour :

15

✓ RYO Bernard

✓ DE LANTIVY François

✓ LE BRUN Emmanuelle

✓ POUPART Michel

✓ LEFEUVRE Florence

✓ GUYON Isabelle

✓ BEGOUIN Hubert

✓ SOUCHET Yvonnick

✓ JARNIER Dominique

✓ DEBOUARD Anthony

✓ LE COMTE Valérie

✓ DANIEL Fabienne

✓ TUAL Virginie

✓ MOQUET Michel

✓ COUÉRON Marie-Noëlle

Contre :

0

Abstention :

0

**REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE**

L'an deux mil vingt-deux, à vingt heures, le jeudi vingt-quatre février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard RYO, Maire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le document « projet de règlement intérieur pour la médiathèque municipale » annexée à la présente ;

ENTENDU le rapport d'Emmanuelle LE BRUN ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

ADOpte le document « projet de règlement intérieur pour la médiathèque municipale » annexé à la présente ;

FIXE à 40 € le remboursement forfaitaire en cas de perte ou de détérioration grave d'un DVD prévu à l'article 9 du projet de règlement intérieur est fixé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à mener toute action visant à mettre en œuvre de ce règlement intérieur.

Pour extrait conforme

Le Maire

Bernard RYO

